



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques et réglementaires

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 15 février 2022

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 9^e demande réamendée relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir

Notre dossier : 312-00669

Dossier Régie : R-3867-2013 – Phase 2B

Chère consœur,

Dans sa décision procédurale D-2021-157 (paragr. 34) relative au volet 2 de la phase 2B du dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») demandait à Énergir de déposer ses réponses aux demandes de renseignements au plus tard aujourd'hui, 15 février 2022 à midi. Toutefois, considérant la nature de plusieurs des questions lui étant adressées et malgré tous les efforts déployés pour compiler l'information nécessaire, Énergir ne pourra malheureusement pas respecter cette échéance et aura besoin de quelques heures additionnelles pour finaliser le tout.

Énergir devrait donc être en mesure de déposer les réponses requises **au plus tard aujourd'hui à 16 h** et prierait respectueusement la Régie de lui accorder ce court délai supplémentaire.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb